



Aulne Canoë Kayak
Route de Coatigaor – 29150 CHATEAULIN
aulnecanoekayak@gmail.com / 06.35.92.37.72



Fiche d'inscription Saison 2...

Adhérent :

Nom..... Prénom
Date de naissance / /
Lieu de naissance
Adresse

Tel. Fixe	Tel. Portable
-----------	---------------

Adresse mail

Numéro de licence (si renouvellement)

Représentant légal

Je soussigné(e)

Nom

Adresse.....

Tel. Fixe.....	Tel. Portable
----------------	---------------

Adresse mail.....

autorise mon fils/ma fille à pratiquer le Canoë-Kayak au club de Châteaulin et à participer aux activités organisées par le club de Châteaulin pour la saison/..... (jusqu'au 31/12/.....).

Date

Signature :

Autorisation Médicale :

En cas de problème médical ou d'accident, j'autorise les responsables du club à faire appel aux services d'urgence compétents.

J'autorise également les services médicaux concernés à procéder à toute intervention médicale ou chirurgicale que le diagnostic rendrait nécessaire.

Date

Signature :



Aulne Canoë Kayak
Route de Coatigaor – 29150 CHATEAULIN
aulnecanoekayak@gmail.com / 06.35.92.37.72



Droit à l'image

Je, soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de

- N'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image sur lesquels je / mon enfant apparaît ; ceci sur différents supports (papier, électronique, audiovisuel) et sans limite de durée.
- Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle je / mon enfant apparaît ; ceci sur différents supports (papier, électronique, audiovisuel) et sans limite de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cas des activités sportives du club Aulne Canoë-Kayak.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent pas porter atteinte à ma / sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me / lui nuire ou à me / lui causer un quelconque préjudice.

Date :

Signature :



Aulne Canoë Kayak
Route de Coatigaor – 29150 CHATEAULIN
aulnecanoekayak@gmail.com / 06.35.92.37.72



Acceptation du règlement intérieur :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et l'accepter dans son intégralité.

Date

Signature de l'adhérent **et Signature du responsable légal**

Attestation sur l'honneur de natation et d'immersion (pour les adultes uniquement)

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom

Adresse.....

Tel. Fixe..... Tel. Portable

Adresse mail.....

certifie que je suis apte à nager 25 mètres en départ plongeon et à m'immerger.

Date

Signature :

Le Certificat Médical

Le pratiquant est

Mineur¹

Majeur¹

Obtention ou renouvellement² d'une licence loisir ou compétition
Art . L231-2 III° C. sport
Art . D231-1-4-1 C. sport

Obtention d'une licence loisir ou compétition
Art . L231-2 I° C. sport

Renouvellement² d'une licence loisir
Art . L231-2 II° C. sport
Art . D231-3-1 2° C. sport

Renouvellement² d'une licence compétition
Art . L231-2 III° C. sport
Art . D231-1-3 1° C. sport
Art . D231-1-4 C. sport

Il remplit le questionnaire relatif à son état de santé³
Annexe II - 23 (art . A231-3) C. sport

Présentation d'un certificat médical datant de moins d'1 an⁵ (▲ avec mention « en compétition » si licence compétition)

Il remplit un questionnaire relatif à son état de santé⁶
Art . 231-1-4 C. sport
Annexe II-22 (art . A231-2) C. sport

- Il fournit un certificat médical datant de moins d'un an, tous les 3 ans.
- Entre temps, il remplit un questionnaire relatif à son état de santé.

Il n'y a que des réponses négatives : le représentant légal remplit l'attestation⁴ attachée au questionnaire et la fournit au club.

Il y a au moins une réponse positive : le représentant légal produit un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Il n'y a que des réponses négatives : il conserve le questionnaire et fournit au club l'attestation⁶ par laquelle il affirme avoir répondu « non » à toutes les questions.

Il y a au moins une réponse positive : il doit fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Dans le cas où il doit remplir le questionnaire :

Il n'y a que des réponses négatives : il fournit au club l'attestation⁶ par laquelle il affirme avoir répondu « non » à toutes les questions.

Il y a au moins une réponse positive : il doit fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois.

¹ S'apprécie au jour de la prise de licence

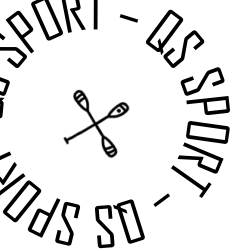
² Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération (art . D231-1-2 C. sport)

³ Questionnaire de santé relatif à l'état de santé du mineur disponible sur l'espace club dans les Documents

⁴ Attestation disponible sur l'espace club avec le Questionnaire de santé du mineur

⁵ La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de la licence ou de l'inscription à la compétition par le sportif (art . D231-1-1 C. sport)

⁶ Questionnaire de santé pour les majeurs disponible dans l'espace club, contenant une attestation à découper



QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.



Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'adhérent :
Numéro de licence de l'adhérent :

Je soussigné.e, _____, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du pratiquant ou de son représentant légal



assureur militant



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente (titre annuel FFCK) - saison 2022

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de sociétaire 2 225 346 N).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragon boat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- La pratique individuelle du canoë-kayak.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de Canoë-kayak et sports de pagaie

Base olympique et paralympique 2024
Route de Torcy
77360 Vaires-sur-Marne



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à **11,34 € pour la saison 2022** (quelle que soit la date de souscription).

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation ..	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne :	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,10 € à 1,50 € suivant les titres.

Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés.

2 225 346 N

Bordereau à remettre au responsable du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de **11,34 €** pour la saison 2022 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, et également faire l'objet de traitements dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.

Fait à Le

Signature

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

L'EQUIPEMENT DU PAGAYEUR

Vous voulez pratiquer le canoë- kayak et vous ne savez pas quel équipement il vous faut.

Le club se charge de vous fournir le bateau, le gilet et la pagaie.

Voici ce que vous devez prévoir :

Quelque soit le temps.

Paire de chaussures basses qui tiennent bien au pied (obligatoire) , type vieille basket ou chausson néoprène.

Serviette

Une gourde d'eau

Pour les porteurs de lunettes : une attache élastique

Par temps chaud

protections solaires : casquette, lunettes, **crème solaire**, stick à lèvres

Maillot de bain ou short lycra

Tee- shirt ou lycra manches courtes



Par temps froid

Bonnet

Polaire ou lycra manches longues

Coupe- vent (vareuse)

Une boisson chaude dans une thermo pour se réchauffer après l'effort.

Si vous en avez :

☐Équipement néoprène : shorty ou long john ou salopette ou combinaison intégrale

Si vous débutez, ne vous précipitez pas dans les magasins. Quelques séances vous permettront de vous familiariser à la pratique et ainsi vous faire une idée de ce qui existe et de ce qui vous convient.

Pensez aussi à l'occasion.

Nos bénévoles sont là aussi pour vous conseiller

Bonne navigation à toutes et tous,